

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 01 /2018**

Rabat, le 19/01/2018

## **ONSSA : Bilan des contrôles durant l'exercice 2017**

Le bilan des contrôles et des inspections effectués par l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) au cours de l'année 2017, se présente comme suit :

### ✓ **Contrôle des denrées alimentaires :**

- **Sur le marché local :** les inspecteurs de l'ONSSA ont réalisé **74.800** visites de contrôle sur le terrain dont **28.350** en commissions provinciales et préfectorales. Ces investigations ont abouti :
  - au contrôle de **1.261.000 tonnes** de produits alimentaires;
  - à la saisie et destruction de **4.730 tonnes** de produits impropres à la consommation.
  - A la transmission au parquet de **2.566** dossiers pour jugement.
- **A l'importation :** le contrôle de **8.173.000 tonnes** de divers produits alimentaires. A l'issu de ces contrôles, **48.314 certificats d'admission** ont été délivrés et **2.130 tonnes** de produits alimentaires ont été refoulés pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.
- **A l'exportation :** **2,66 Millions de tonnes** de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de **105.900** certificats sanitaires et phytosanitaires.

### ✓ **Autres contrôles :**

En plus des contrôles des produits alimentaires, l'ONSSA a mené durant l'année 2017 d'autres actions de contrôles qui ont concerné le :

- contrôle phytosanitaire de 496 Millions de plants ;
- contrôle et certification de de 1.683.600 Qx de semences et 75,2 Millions de plants.

### ✓ **Agréments et autorisations :**

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

GSM:06 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

Site web: [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)

Par ailleurs, l'ONSSA a poursuivi son programme ambitieux visant l'agrément et/ou l'autorisation de tous les établissements qui transforment, conditionnent, stockent et commercialisent les produits alimentaires conformément aux dispositions de la loi SSA. Ainsi, **748 nouveaux** établissements ont été agréés ou autorisés en 2017, ce qui porte le nombre total à **5.669** depuis le lancement de cette opération. Ce programme d'agrément sera poursuivi en 2018 pour couvrir la totalité des établissements agroalimentaires qui sont estimées à **7.500 unités** ; Ceci permettra à l'ONSSA de mieux réaliser les contrôles des aliments mis sur le marché et rassurer ainsi le consommateur sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments achetés.

En outre, l'ONSSA a réalisé **10.379** visites sanitaires de suivi et effectué **3.271** visites d'inspection pour vérifier le respect et le maintien des exigences sanitaires dans les établissements déjà agréés et autorisés par l'ONSSA ;

L'office a également délivré **219** certificats d'agrément ATP pour le transport international et **7.205** certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables. Il a par contre, procédé à la suspension des agréments sanitaires de **66** établissements et au retrait d'agrément de **45** établissements pour non-conformité aux exigences réglementaires en vigueur.

L'ONSSA invite les consommateurs à s'assurer de l'existence des informations obligatoires sur l'emballage notamment l'adresse de fabrication, le nom de l'importateur, le numéro d'agrément de l'ONSSA, la date limite de consommation, etc.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créée par la loi n° 25-08 et dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537 67 65 54

Fax: 0537 68 20 49

GSM:06 73 99 78 38

Email : [communication@onssa.gov.ma](mailto:communication@onssa.gov.ma)

Site web: [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)